

APPEL A CANDIDATURES ANNÉE UNIVERSITAIRE 2009-2010

BOURSES DE RECHERCHE DU CONSEIL GENERAL DE L'AISNE POUR L'ETUDE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Le Conseil général de l'Aisne reconduit pour l'année universitaire 2009-2010 le programme de bourses attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en Master 2 ou thèse d'histoire contemporaine, travaillant à des sujets ayant trait à la Première Guerre mondiale.

Les dossiers complets doivent obligatoirement être retournés en version papier. Une version numérique peut cependant être également envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous.

Date limite de réception des candidatures :

LUNDI 1^{er} JUIN 2009

(Tout dossier incomplet ne sera pas examiné)

Monsieur le Président du Conseil général de l'Aisne
Direction de l'éducation, du sport, de la culture et des transports
Conservation des musées et de l'archéologie
Rue Paul Doumer
02013 Laon cedex

CALENDRIER :

Date limite de réception des candidatures 1^{er} juin 2009

Réunion du jury d'attribution des bourses Juin 2009

Renseignements :

Conservation des Musées et de l'Archéologie
1, rue William-Henry Waddington
02000 LAON

Sécrétariat
Tel : 03 23 24 87 48
Fax : 03 23 24 87 49
Mail : pdouay@cg02.fr

OBJECTIFS

Le Conseil général de l'Aisne a décidé de créer, en 2007, des bourses qui s'adressent à des étudiant(e)s en Histoire, spécialisés dans la période historique de la Première Guerre mondiale.

Il a reconduit ce dispositif, afin de soutenir la recherche sur cette période de notre Histoire qui a tant marqué le département de l'Aisne.

DOMAINES ET NIVEAUX D'ETUDES

Les domaines d'étude couverts par ce programme de bourse de recherche sont les suivants :

- histoire économique
- histoire politique
- histoire sociale

Des sujets traitant d'aspects artistiques ou architecturaux sont aussi envisageables.

Ce travail doit contribuer à une meilleure connaissance de la période de la Première Guerre mondiale, des origines du conflit ou de ses conséquences.

CANDIDATS ELIGIBLES

Sont éligibles les étudiant(e)s déjà engagé(e)s dans un projet de recherche auprès d'un professeur d'Université dans le cadre d'un Master ou d'un doctorat.

Age : Aucune condition d'âge n'est requise.

Autres bourses : Le cumul de bourses de recherche n'est pas autorisé.

CRITÈRES ET PROCÉDURE DE SELECTION

Les critères pris en compte par le comité de sélection sont les suivants :

- l'excellence du candidat ou de la candidate telle qu'elle ressort du parcours universitaire antérieur
- la qualité du projet de recherche
- l'aspect novateur des problématiques introduites et de l'angle du sujet choisi

Un comité d'attribution de bourses composé des représentants du Département de l'Aisne et de l'association Crid 14-18 étudie les dossiers.

SESSION DE SELECTION

Pour l'année universitaire 2009-2010, le calendrier suivant est arrêté :

Appel à candidatures et envoi des dossiers du 15 mars au 1^{er} juin 2009

Date limite de réception des dossiers de candidature 1^{er} juin 2009

Session de sélection Juin 2009

CONDITIONS ET MODALITES PRATIQUES

La bourse de recherche accordée par le Conseil général de l'Aisne est d'un montant de 4000 € pour un an pour les étudiants en Master et de 8000 € par an pendant trois ans pour les doctorants.

En cas d'abandon, le Département se réserve le droit de demander le remboursement de l'aide versée.

Durée de la bourse :

- une année pour les étudiants en Master
 - trois années pour les doctorants. C'est le comité d'attribution de bourses qui propose le versement chaque année de l'aide au vu du compte rendu annuel visé et validé par le directeur de thèse.

CURRICULUM VITAE ET PROJET DE RECHERCHE DU (DE LA) CANDIDATE

Doivent être joints au dossier :

- la fiche de renseignement jointe (dossier de candidature)
 - un curriculum vitae
 - l'attestation d'inscription dans une Université ou un établissement d'enseignement supérieur
 - une lettre du professeur référent
 - une description du projet de recherche de l'étudiant(e) présentant la problématique retenue et accompagnée d'une bibliographie commentée